

France : la HAS accorde un accès précoce au Paxlovid® en traitement curatif de la Covid-19

Abderrahim DERRAJI - 2022-01-24 06:11:11 - Vu sur pharmacie.ma

La Haute autorité de santé (HAS) a donné, le 21 janvier dernier, son feu vert pour que le Paxlovid® puisse être utilisé comme traitement curatif contre la Covid-19. La HAS a indiqué que ce traitement est destiné à la prise en charge les adultes atteints de Covid-19 ne nécessitant pas d'oxygénothérapie et à risque élevé d'évolution vers une forme grave de la maladie. La HAS a cependant rappelé que le Paxlovid® n'est pas destiné à être utilisé comme substitut à la vaccination qu'elle qualifie du levier le plus efficace pour éviter les formes sévères de Covid-19. Elle a aussi indiqué que la mise en œuvre des traitements anti-Covid-19, ne dispense pas les patients du respect des mesures barrières et de distanciation physique. Ce médicament, qui a été développé par le laboratoire Pfizer, est une association de deux antiviraux le nirmatrelvir et le ritonavir. Il est administré par voie orale à raison de trois comprimés par jour et durant cinq jours. Pour qu'il soit efficace, cette association doit être prise dès que possible et après le diagnostic positif au Covid-19. Le traitement ne doit cependant pas être initié cinq jours après l'apparition des premiers symptômes de la Covid-19. La HAS indique dans son communiqué du 21 janvier que «le mécanisme d'action du Paxlovid® laisse espérer une efficacité maintenue sur les différents variants, y compris Omicron. Des données préliminaires in vitro suggèrent en effet que les variants préoccupants qui circulent actuellement sont sensibles au traitement» La HAS relève que le Paxlovid® est contre-indiqué chez les sujets souffrant d'une insuffisance hépatique sévère ou d'une insuffisance rénale sévère. Une adaptation de la posologie est nécessaire chez les patients présentant une insuffisance rénale modérée. Le Paxlovid® est également contre-indiqué pendant la grossesse. Les premières livraisons de ce traitement sont attendues en France dans une semaine. Selon le ministre des Solidarités et de la Santé, 500.000 doses ont été réservées par la France. Ce traitement peut être prescrit par un médecin généraliste et dispenser dans toutes les pharmacies. [En savoir plus : lien](#)